



CONDITIONS ET REGLEMENTS SPECIFIQUES POUR :

1) EXPERTISE D'UN LOT OU D'UN OBJET PAR PHOTOS ET EMAILS

Contact par mail ou téléphone et envois de photos par e-mail

ou courrier .

Les expertises données sont non contractuelles et ne font pas l'objet d'un certificat,

la première expertise est gratuite pour UN MAXIMUM DE 5 OBJETS EN UNE FOIS.

La condition pour que ce réalise cette expertise est que le client donne son nom , son adresse et son mail

(si opération par email) .

Une fois une première expertise réalisée (sans limite de durée de fin ni conditions) , toute autre demande fera l'objet d'une transaction contractuelle et donnera lieu à une facturation selon les tarifs en vigueur .

Les expertises données sont non contractuelles et ne font pas l'objet d'un certificat.

2) ORDRES D'ACHATS

Les ordres d'achats ne sont validés qu'une fois le feuillet d'ordre est dûment complété accompagné du règlement à l'avance de la prestation , soit par chèque , soit par mandat , soit par virement ou par Paypal, aucun versement en espèces ne peut être fait par courrier .

Cet ordre d'achat stipule précisément l'objet recherché par le client avec le maximum de détails concernant l'état , la référence éventuelle , le conditionnement etc...

Un tableau des états avec une classification précise est fournit au client qui doit préciser en cochant les états recherchés.

Une première estimation lui sera alors faite sur les prix possibles pour trouver sur le marché le dit objet selon les états demandés par le client avec une marge de sécurité de +20 % .

Une fois cette première étape franchie , il lui sera proposé différents objets selon sa demande aux prix que nous aurons trouvés par mail ou lettre AR .

Le client aura alors 48h à réception du mail ou de la lettre pour valider la demande en l'accompagnant du règlement total de l'objet .

Passé ce délai , et sans réponse du client , l'ordre d'achat sera annulé et la prestation sera facturée au client normalement .

L'ordre d'achat stipule clairement un délai de validité indiqué par nos services , qui engage notre cabinet à

réaliser dans les temps la première phase de l'ordre à savoir la proposition d'au moins un objet pour une catégorie demandée par le client.

en cas d'impossibilité de réaliser au moins une proposition sur au moins un objet et un état , lors de la fin de validité de l'ordre , le client sera remboursé de 100% des sommes versées pour la prestation.

Aucunes autres situations ne permettront au client de demander un remboursement quelqu'il soit à notre cabinet , si un objet correspondant à au moins un état demandé lui est proposé .

Les objets achetés sont envoyés au client par transporteur ou poste en AR avec assurance , le cabinet fournira une photo témoin dans le colisage de l'état de départ de l'objet , tout litige concernant l'état de réception suite à des dommages de transports ne sont pas imputables à notre cabinet et ferons l'objet d'un remboursement selon les modalités de l'assurance .

Les frais de transports et d'assurances sont à la charge du client , et lui seront demandés avec le montant total de l'objet à payer .

Dans le cadre d'un devis pour des prestations spécifiques , des frais de recherches concernant les déplacements et autres frais annexes peuvent être facturés lors de la réalisation de l'ordre d'achat , mais devront au préalable faire l'objet d'un devis gratuit, qui devra être validé par le client avant création de l'ordre d'achat

3) EXPERTISES ET CERTIFICATIONS DANS NOS LOCAUX :

Les ordres d'expertises et de certifications ne sont validés qu'une fois le feuillet d'ordre dûment complété accompagné du règlement à l'avance de la prestation , soit par chèque , soit par mandat , soit par virement ou par Paypal, aucun versement en espèces ne peut être fait par courrier .

Les objets pour expertises sont envoyés par le client par transporteur ou poste en AR avec assurance , le client fournira une photo témoin dans le colisage de l'état de départ de l'objet , en cas d'arrivée avec dommages à notre cabinet , nous nous réservons le droit de refuser le colis , tout litige concernant l'état de réception suite à des dommages de transports ne sont pas imputables à notre cabinet et devons faire l'objet par le client d'une procédure selon les modalités de l'assurance .

Une fois le colis dans nos locaux , l'objet sera couvert par notre assurance et sera de notre entière responsabilité.

Le retour du ou des objets une fois expertisés ,se fera selon la même procédure à savoir : les objets expertisés sont renvoyés au client par transporteur ou poste en AR avec assurance , le cabinet fournira une photo témoin dans le colisage de l'état de départ de l'objet , en cas d'arrivée avec dommages de transports chez le client tout litige concernant l'état de réception suite à des dommages de transports ne seront pas imputables à notre cabinet et devons faire l'objet par le client d'une procédure selon les modalités de l'assurance .

Les frais de transports et d'assurance de retour sont à la charge du client , et lui seront demandés avec le montant total de l'objet à payer à l'avance lors de l'établissement de l'ordre d'expertise , un tarif spécifique lui sera indiqué par nos soins selon le mode de transport choisi par nous .

CES TERMES ET CONDITIONS ACCOMPAGNENT OBLIGATOIREMENT TOUT ORDRE OU COMMANDE DE NOS SERVICES ET SONT APPLICABLES AVEC LES CONDITIONS GENERALES DE VENTES IMMEDIATEMENT SANS CONDITIONS, DES VALIDATION PAR LE CLIENT QUI ATTESTE EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE LORS DE L'IMPOSITION DE SA SIGNATURE .

loi applicable et attribution de compétence

Les présents conditions sont soumises à la loi française.

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le tribunal de commerce de Privas ou son président en matière de référés, même en cas de pluralité de défendeurs.